ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Essonne

Division de l'organisation scolaire

Réf. : 2026-DSDEN91-11
Affaire suivie par :
Sandrine Guirian
Sabine Buteau

Mél : ce.ia91.dos1@ac-versailles.fr

☎ : 01.69.47.91.48 – 84.54

Évry Courcouronnes, le 25 août 2026

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Essonne

à

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs des établissements médico-sociaux

S/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale

Diffusion :
Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	Rectorat		INSPE
	DSDEN		Universités et IUT
	78		Gds. Etabs. Sup
	91		CANOPE
	92		CIEP
	95		CIO
	Circonscriptions		CNED
	78		CREPS
A	91		CROUS
	92		DDCS
	95		78
	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92		DRONISEP
	95		INS HEA
	Collèges		INJEP
	78		SIEC
	91		Unités pénitentiaires
	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
	78		78
A	91		91
	92		92
	95		95
A	Écoles privées		
	Collèges privés		
	Lycées privés		
	MELH		
	LYCEE MILITAIRE		
	EREA		
	ERPD		
	Autres		

Nature du document :
☒Nouveau
☐Modifié

Le présent document comporte :

Note de service		p.3
Annexe		p.
Total		p.

Objet : Constat de rentrée 2026 des effectifs d'élèves des écoles publiques et privées du premier degré

Référence : DEPP-I2026-008244

La présente note de service a pour objet de vous préciser les modalités et échéances utiles à l'établissement du constat d'effectifs dans le 1er degré au titre de la rentrée scolaire 2026/2027. Les opérations de constat sont exclusivement réalisées via ONDE (Outil numérique pour la direction d'école).

Le changement d'année scolaire dans Onde sera effectué le mardi 1 septembre 2026 après minuit. Par conséquent, toutes les **décisions de passage** concernant les élèves admis définitifs au titre de l'année 2026-2027 doivent avoir été **enregistrées dans Onde AVANT le changement d'année scolaire**.

Comme les années précédentes, des informations importantes doivent être renseignées :

- Le dédoublement : chaque groupe dédoublé est constitué en groupes classes dans ONDE (ex : 1 classe en co-enseignement génère deux groupes classes dans ONDE) Fiche ONDE
- Les langues vivantes

- Les professions et catégories socio-professionnelles des parents (PCS) pour chaque élève. Cet élément important permet notamment de calculer l'indice de position social (IPS) d'un établissement.

Rappel, pour être pris en compte dans le constat, les élèves doivent obligatoirement disposer d'un INE, être admis définitivement et être répartis dans une classe ordinaire.

1. CALENDRIER

Le calcul et la validation des effectifs pour la rentrée scolaire 2026 seront réalisés selon le calendrier suivant :

➢ **Date d'observation des effectifs : jeudi 10 septembre 2026.** Il vous revient de mettre à jour, au plus tard à cette même date, les effectifs de l'école dans ONDE (admissions, radiations, répartition).

Pour les **écoles privées utilisant l'interface « Constat de rentrée »**, la dernière importation des données en provenance du logiciel de gestion devra être réalisée au plus tard **le mercredi 9 septembre 2026**.

➢ **Date limite de validation des effectifs** : **lundi 14 septembre 2026 avant minuit**

En cas de problème technique, vous pourrez contacter le Référent numérique de la circonscription dont vous dépendez.

En cas de nécessité, vous pouvez également joindre la plate-forme d'assistance informatique de l'académie, depuis le portail « **Aréna »** ou par téléphone au 01 30 83 43 00, de 8h30 à 18h00 du lundi au jeudi et de 8h30 à 17h00 le vendredi.

A toutes fins utiles, vous trouverez en annexe une notice précisant les différentes étapes techniques de la procédure de validation dans l'application Onde.

J'attire votre attention sur la nécessité d'assurer l'actualisation la base ONDE tout au long de l'année scolaire (admission définitive, répartition dans les classes, radiation d'élèves …).

2. LES PARTICULARITES

Les liens cliquables intégrés dans cette partie donnent accès à la documentation correspondante.

2.1 Elèves du dispositif ULIS école

Les élèves bénéficiant du dispositif ULIS école sont :

a) Affectés dans une classe ordinaire correspondant au niveau d'enseignement prévu par leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).
b) Identifiés comme bénéficiant du dispositif « ULIS école » dans leur fiche élève.
c) Rattachés à un regroupement « ULIS » afin de faciliter l'organisation des temps d'apprentissage avec le coordonnateur du dispositif.

Fiche de procédure : « gestion des élèves bénéficiant du dispositif ULIS ECOLE dans Onde »

2.2 Les classes UEMA et UEEA :

La présence de ces unités est à renseigner dans la « carte d'identité » de l'école avant d'attribuer aux classes concernées dans ONDE le type « UEMA » ou « UEEA ». Il convient ensuite de répartir dans ces classes les élèves bénéficiaires du dispositif.

Les élèves scolarisés en UEMA / UEEA doivent avoir le statut d'admis définitifs dans ONDE. Seuls les élèves d'UEEA sont pris en compte dans le constat de rentrée.

2.3 Les élèves du secteur médico-social

Tous les enfants et adolescents scolarisés dans les établissements médico-sociaux (ESMS) sont concernés par le dispositif « INE pour tous » et **doivent obligatoirement être recensés sur ONDE.**

Prise en main rapide de l'application ONDE pour les directeurs des ESMS

2.4 Les écoles privées hors contrat

Un accès à l'application nationale ONDE est ouvert à l'ensemble des écoles privées hors contrat afin de leur permettre de renseigner les données individuelles nécessaires à l'attribution de l'INE et de déclarer les effectifs des élèves dans le cadre du constat de rentrée.

Les logiciels pouvant être interfacés avec ONDE : Interface éditeurs avec les applications nationales | éduscol | Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Direction générale de l'enseignement scolaire (education.fr) (Rubrique « Import du privé » >> « Liste des éditeurs validés premier degré » >> « Import pour établissements privés hors contrat (EPHC) »)

A toutes fins utiles, un guide d'utilisation ONDE pour les EPHC (interfacées et non-interfacées) est disponible ici

Le service de la DOS reste, bien entendu, à votre écoute si vous souhaitez obtenir de plus amples précisions.

Je vous remercie de votre engagement et de votre mobilisation et vous assure du soutien de mes équipes à cette occasion.

Pour la Directrice académique
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Signé

Sylvain DEMONT